

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MARTIN LA GARENNE **Séance du Mardi 5 Novembre 2019 à 20h**

Convocation : 28/10/2019
Affichage : 28/10/2019

En exercice : 13
Présents : 8
Votants : 10

L'an deux mil dix-neuf, le 5 Novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Etaient présents : Mesdames Aubé, Deprez, Szmiedt
Messieurs Broegg, Champagne, Lemaire, Mauduit, Tiret

Absent(s) excusé(s) : Monsieur Gélinau ayant donné procuration à Madame Szmiedt
Monsieur Vincent ayant donné procuration à Monsieur Champagne

Absent(s) non excusé(s) : Mesdames Barnabon, Deviers, Monsieur Baron

Secrétaire de séance : Jocelyne Aubé

Après avoir fait l'appel individuel des membres du conseil municipal, Monsieur Champagne, maire, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20h08.

Approbation du précédent conseil municipal, à la majorité (1 abstention).

Rapport des Commissions

Vie locale

La commission s'est réunie hier soir avec l'APSMG, le comité des fêtes et les agents techniques pour l'organisation du marché de Noël. Il y aura une animation avec un groupe de gospel le samedi et une autre animation le dimanche.

Ordre du Jour

CONTRAT RURAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les objectifs de la politique des contrats ruraux, élaborés conjointement par le Conseil Régional et le Conseil Départemental, et permettant d'aider les communes de moins de 2.000 habitants et syndicats de communes de moins de 3.000 habitants à réaliser un programme pluriannuel d'investissements concourant à l'aménagement durable d'une partie du territoire régional.

Après un examen approfondi du territoire de la commune et des actions à entreprendre en cohérence avec le document d'urbanisme local en vigueur, il apparaît souhaitable de solliciter un Contrat rural portant sur l'opération suivante :

- Extension et construction de bâtiments communaux (extension des Ateliers communaux, construction d'une Maison des associations et construction d'une Halle couverte) ;
- Montant de l'opération : 915.000 € hors TVA suivant Plan de financement annexé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le programme de travaux établi par l'Agence départementale Ingéniery et présenté par Monsieur le Maire, et décide de programmer les opérations décrites plus haut pour les montants indiqués suivant l'échéancier annexé.

Le Conseil Municipal s'engage :

- Sur le programme définitif et l'estimation de l'opération ;
 - Sur la maîtrise foncière et/ ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat ;
 - Sur le plan de financement annexé ;
 - Sur une participation minimale conforme aux dispositions légales en vigueur et sur le financement des dépassements éventuels ;
 - A réaliser le contrat dans un délai maximum de trois ans à compter de la date d'approbation du contrat par la dernière assemblée délibérante et selon l'échéancier prévu ;
 - A assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat ;
 - A ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional et Départemental ;
 - A maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans ;
 - A mentionner la participation de la Région Ile-de-France et du Département des Yvelines et d'apposer leur logotype dans toute action de communication.
- Monsieur Mauduit et Madame Szmiedt s'interrogent sur l'engagement de la commune sur la destination des bâtiments bloquée pour 10 ans. Ils regrettent de ne pas avoir eu de présentation du projet pour lequel un montant important est également engagé notamment à quelques mois des élections municipales.
 - Monsieur le Maire précise qu'il est tout à fait normal que les différentes collectivités finançant l'opération imposent des contraintes et que l'argent public n'est pas distribué sans étude.
 - Monsieur Lemaire rappelle que ce dossier a déjà été évoqué depuis trois années et que l'acquisition d'un terrain en rapport avec ce projet a fait l'objet d'une délibération début 2019.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité (3 contres),

ANNULE et REMPLACE la délibération N° 19/2019 du 6 juin 2019

- a) SOLLICITE de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France l'attribution d'une subvention conformément au règlement des nouveaux Contrats Ruraux, au taux de 40 % pour la Région dans la limite du montant de la dépense subventionnable autorisée plafonnée à 370.000 € hors TVA, soit une subvention maximale de 148 000 € ;
- b) SOLLICITE de Monsieur le Président du Conseil Départemental des Yvelines l'attribution d'une subvention conformément au règlement des nouveaux Contrats Ruraux, de 30 % pour le Département dans la limite du montant de la dépense subventionnable autorisée plafonnée à 370.000 € hors TVA, soit une subvention maximale de 111 000 € ;
- c) SOLLICITE de Monsieur le Président du Conseil Départemental des Yvelines l'attribution d'une subvention au titre du Contrat Rural Yvelines +, dans la limite de 70% du montant de la dépense subventionnable autorisée, soit 161 000 € de subvention maximale pour un montant plafonné à 230 000€.

DECIDE de déposer un dossier en vue de la conclusion d'un nouveau contrat rural selon les éléments exposés ;

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer les consultations de prestations intellectuelles (maîtrise d'œuvre, contrôle technique, coordination en matière de sécurité et protection de la santé, diagnostics, etc.)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

CONTRAT DE RURALITÉ

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en complément du Contrat Rural précédemment exposé, la commune a la possibilité de demander un complément de subvention par un Contrat de Ruralité et de Fonds de Concours auprès de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise.

Après un examen approfondi du territoire de la commune et des actions à entreprendre en cohérence avec le document d'urbanisme local en vigueur, il apparaît souhaitable de solliciter un Contrat rural portant sur l'opération suivante :

- Extension et construction de bâtiments communaux (extension des Ateliers communaux, construction d'une Maison des associations et construction d'une Halle couverte) ;
- Montant de l'opération : 915.000 € hors TVA suivant Plan de financement annexé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le programme de travaux établi par l'Agence départementale Ingéniery et présenté par Monsieur le Maire, et décide de programmer les opérations décrites plus haut pour les montants indiqués suivant l'échéancier annexé.

Le Conseil Municipal s'engage :

- Sur le programme définitif et l'estimation de l'opération ;
- Sur la maîtrise foncière et/ ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat ;
- Sur le plan de financement annexé ;
- Sur une participation minimale conforme aux dispositions légales en vigueur et sur le financement des dépassements éventuels ;
- A réaliser le contrat dans un délai maximum de trois ans à compter de la date d'approbation du contrat par la dernière assemblée délibérante et selon l'échéancier prévu ;
- A assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat ;
- A ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional et Départemental ;
- A maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans ;
- A mentionner la participation de la Région Ile-de-France et du Département des Yvelines et d'apposer leur logotype dans toute action de communication.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité (3 contres),

ANNULE et REMPLACE la délibération N° 20/2019 du 6 juin 2019

- a) SOLLICITE de Monsieur le Président de la Communauté Urbaine GPSEO, l'attribution d'une subvention au titre du Contrat de Ruralité pour un montant hors TVA de 119 000 €
- b) SOLLICITE de Monsieur le Président de la Communauté Urbaine GPSEO, l'attribution d'une subvention au titre du Fonds de Concours pour un montant hors TVA de 100 000 €

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer tout dossier nécessaire à l'instruction de ces demandes et signer tous les documents s'y rapportant.

Tour de table

Monsieur Lemaire donne des précisions sur la fête d'Halloween qui s'est très bien déroulée (qu'il a oublié de rapporter précédemment) et Madame Aubé remercie Monsieur Buret pour le don de sa citrouille qui a permis de faire la soupe.

Monsieur Lemaire répond à la question qui lui a été posée au précédent conseil sur le budget du skate-park.

Le cout est de 33 325 € avec une subvention DETR de 10 510 €.

La Salle

Une administrée

- demande la destination du local pour association, réception ou stockage.

Monsieur Champagne confirme qu'il s'agit d'un lieu de stockage dont toutes les associations ont besoin, notamment le comité des fêtes.

Concernant l'agrandissement du local technique, actuellement il est nécessaire de mettre un barnum provisoire pour entreposer le matériel qui était stocké sous le préau de Sandrancourt maintenant utilisé pour le centre de loisirs.

- demande si l'alternante est toujours employée par la commune.

Monsieur le Maire informe qu'elle a souhaitée rompre son contrat pour se diriger vers d'autres études.

- demande si le centre de Loisirs a été ouvert pendant les vacances de la Toussaint.

Monsieur Tiret dit qu'il a été ouvert une semaine et qu'il était complet, il peut accueillir jusqu'à 20 enfants et que le nombre d'animateur est tout à fait conforme ; le centre pourrait accueillir 24 enfants.

Monsieur Champagne précise qu'à la demande de la PMI, le nombre d'enfants a été limité à 20 avec un encadrement tout à fait adéquat. L'évolution se fera progressivement.

Le personnel de l'école a été redéployé pour éviter des suppressions de poste.

Une administrée

- dit que les publicités sur le bulletin/site ne sont pas à jours.

Monsieur Broegg admet que les informations doivent être rectifiées.

- sollicite la mairie pour la jardinière cassée chemin de la Villeneuve

Monsieur Lemaire est tout à fait d'accord mais elle n'a pas pu être remplacée à l'identique immédiatement.

Une autre administrée

- remercie pour l'installation des jardinières sur la route de Vetheuil pour éviter le stationnement gênant de véhicules.

Monsieur champagne précise que dans la même orientation et pour réduire la vitesse, un aménagement des chicanes sera fait par le département après consultation des riverains.

Des opérations de gendarmerie, à notre demande, ont été faites.

Une administrée

- demande des informations sur l'enfouissement des réseaux, chemin de la Charielle.

Monsieur le Maire n'a pas d'information précise et officielle, peut-être fin novembre.

Séance est levée à 20h57